

Délibération n°2024-009 du 07 février 2024
Portant sur une autorisation de dépôt d'une demande de subvention FEDER
« Développer l'accueil en Marche et Combraille »

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le sept février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes du COMPAS, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48	Votants : 52	POUR : 52
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusé : 1 Absents : 9	Exprimés : 52	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, VINCENDON *suppléant* NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : FERRIER à BOUDINEAU, JOULOT à VIRGOULAY, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à FAUCONNET.

Excusés : BIGOURET.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, VIALTAIX

Secrétaire de séance : Christian PAYARD

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Depuis 2009, le Partenariat Massif Central (associant le GIP Massif Central gestionnaire du FEDER, le CGET - Commissariat Général à l'Égalité des Territoires -, les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux) s'est engagé dans le soutien aux dynamiques de reconquête démographique via plusieurs appels à projets dédiés. Il souhaite poursuivre ces politiques volontaristes et transversales afin d'inscrire cette dynamique dans la durée.

Ainsi, les efforts doivent être continués autour de 4 piliers principaux :

- Emploi et activités
- Services aux entreprises et à la population locale
- Logement et habitat
- Qualité de vie, aménités, culture, loisirs

Le présent appel à projet a pour objectif de doter le territoire Marche et Combraille en Aquitaine d'une politique d'accueil et d'attractivité opérationnelle tout en poursuivant les efforts déjà développés ces dernières années en articulant la stratégie autour de 4 axes principaux et 1 axe transversal.

Ces axes ont été établis en collaboration avec le département, afin de mener une action territoriale conjointe.

Axe 1 : Culture de l'accueil : remobiliser un réseau d'acteurs et l'animer, outiller et fédérer de nouveaux partenaires ;

Axe 2 : Construction d'une offre globale d'installation et intégration de nouveaux actifs ;

Axe 3 : La promotion territoriale et la prospection ;

Axe 4 : L'accompagnement des porteurs de projets ;

Axe transversal : Pilotage et évaluation de la stratégie d'accueil et d'attractivité.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le présent projet s'inscrit dans l'Objectif Stratégique 7 du PO FEDER, spécifique au développement du Massif central, et plus particulièrement dans un cadre d'action servant à promouvoir et développer l'attractivité du Massif Central.

La démarche de promotion du territoire repose sur les axes 1 et 3. En s'appuyant sur une stratégie de création de contenus à destination du Web, ainsi que sur une nouvelle identité visuelle (axe 3), il sera possible de diffuser l'image du territoire Marche et Combraille en Aquitaine aux principales cibles identifiées, et ainsi de faire connaître les différents atouts économiques et touristiques de la zone concernée par les actions présentées dans ce document en dehors des frontières du territoire. Les valeurs et l'image du territoire seront également confiées aux acteurs locaux d'hébergement, ainsi qu'aux habitants volontaires pour qu'ils puissent, à leur tour, s'en faire les relais à l'intérieur des frontières du territoire. Ces éléments de communication et de notoriété seront ainsi intégrés à une stratégie d'accueil complète (axe 1).

Le développement de l'attractivité repose sur les axes 2 et 4. En renforçant le parc immobilier pour proposer des offres d'habitation et d'immobilier d'entreprise qualifiées, notamment par le biais de l'ORT - PVD, il deviendra plus simple d'accueillir de nouveaux arrivants ou porteurs de projets (axe 2). La revitalisation du territoire et le développement de nouvelles activités permettront, quant à eux, de renforcer le lien social et les activités économiques du territoire afin de proposer des lieux de vie « vivants ». Enfin, rendre le territoire de Marche et Combraille en Aquitaine attractif, c'est aussi accompagner les porteurs de projets, les mettre en relation avec le réseau d'acteurs économiques existants et leur permettre de tester leurs démarches d'installation (axe 4). De cette façon, on tend à garantir une offre économique pérenne sur le long terme, apportant là aussi davantage de vie économique au territoire.

Pour mener à bien ces différentes missions, un poste de « Chargée de Communication, Accueil et Attractivité » a été créé, finançable à hauteur de 60% par le FEDER dans le cas où la candidature présentée soit retenue. S'ajoutent à ces dépenses les prestations graphiques, notamment la création d'une nouvelle identité visuelle et de supports de communication associés.

Les dépenses et recettes présentées ci-dessous sont à ventiler sur les 3 ans d'exercice de la subvention soit 2024, 2025, 2026.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Frais de personnel directs (net fiscal + charges patronales)	116 012.00€	FEDER 60%	69 607.20€
Dépenses de prestations externes (graphisme) sous forme de coûts unitaires	31 500.00€	FEDER 60%	18 900.00€
Dépenses de prestations externes (développement web)	380.00€	FEDER 60%	228.00€
Dépenses de prestations externes (Identité visuelle)	7 900.00€	FEDER 60%	4 740.00€
Dépenses de communication de l'opération	4 799.00€	FEDER 60%	2 879,40€
		Autofinancement 40%	64 236.40€
TOTAL HT	160 591.00€	TOTAL HT	160 591.00€

Les montants des dépenses présentés dans ce tableau pourront faire l'objet de modification si toutefois les tarifs des prestations ou les frais de personnels évoluaient sur la période concernée.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240207-2024-009-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- VALIDER le projet et le plan financement présenté ci-dessus ;
- APPROUVER le projet « Développer l'accueil en Marche et Combraille en Aquitaine » tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISER le dépôt de la demande d'aides au titre du programme FEDER Massif Central 2021-2027 ;
- DIRE que les crédits seront inscrits aux budgets 2024, 2025, 2026 ;
- AUTORISER le Président et la Vice-présidente en charge à déposer une demande de subvention auprès du FEDER Massif Central pour l'opération ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 14 février 2024
Pour copie conforme, le 14 février 2024

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance
Christian PAYARD

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240207-2024-009-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024